

PROCÈS-VERBAL

Séance du 4 octobre 2010

Présidence: M. Frédéric TSCHUY

1. Appel: 74 Conseillères et Conseillers sont présents

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Monique BOSS, Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés: ALTIERI Luigi, BISCHOFBERGER Jean, BLANCHARD Dominique, CALAME François, CARRARD Raymond, CORNU Gabriel, DARBRE GUBBINS Florence, DURAND Grégory, FRACHEBOURG Jean-Marie, GRAF Albert, GUILLOD Philippe, HEIM Marc, JENEFSKY Robert, KRASNIQI Sadik, MORISOD Anne, SUESS Marianne, UDASSE Christian, VUILLEMIER Carole

Absents: DE GARRINI Luciano, GLASSON Philippe, GRAF ZAUGG Marlyse, JASHARI Hajriz, ROCHAT Blaise, ROCHAT Olivier, SAUER Patrick

2. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2010

M. David SAUGY revient sur l'impossibilité de déplacer la séance du 24 janvier 2011, jour de l'Indépendance vaudoise et souhaite dès lors que l'on chante l'hymne vaudois lors de celle-ci.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

4. Communications du Bureau

- Le Bureau a reçu une lettre de la Municipalité indiquant qu'elle mettait un terme au projet d'étude du réseau de chauffage à distance concernant les PQs Petite Prairie et Gravette, l'énergie potentiellement produite s'avérant trop onéreuse. La Commission de gestion aura prochainement à traiter de ce préavis (No.78/2008) maintenant clôturé.
- La Municipalité a également informé le Bureau des conséquences reportées sur la commission de recours en matière informatique, dues à une modification de la loi cantonale sur la protection des données personnelles. Celle-ci entraîne un changement automatique et de plein droit de notre propre règlement, selon l'article N° 159. L'article N° 17, alinéa b, sera dès lors supprimé et la commission ne sera pas renouvelée.
- Mme Sandra CARMINATI, Soc, et M. Joël TAWIL, Lib ont été élus par le Bureau dans sa séance du 23 septembre 2010. Aucune opposition n'étant parvenue au Bureau dans les délais légaux, ils seront assermentés au point 5 de l'ordre du jour.
- Pour des raisons techniques plus qu'écologiques, l'annuaire des autorités n'a pas été imprimé pour la séance. Une version électronique sera envoyée dans le courant de la semaine. Les personnes qui désirent une copie papier sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire. Par ailleurs, toutes les informations figurent sur le site de la ville et sont constamment mises à jour.
- Le Bureau ainsi que la Municipalité ont reçu une lettre de Mme Marine Guex qui exprimait sa préoccupation concernant les dangers et les nuisances occasionnés par les requérants d'asile logés au chemin d'Eysins. Le contenu de la lettre a paru dans la presse au courrier des lecteurs.

- Le Président donne lecture de la lettre de démission de Mme Claudine CHRISTIN, parti Indépendant, au 31 octobre 2010.

5. **Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Sandra CARMINATI, Socialiste, en remplacement de M. Patrice COCHET et de M. Joël TAWIL, Libéral, en remplacement de M. Thierry NICOLET. Il leur souhaite la bienvenue.

6. **Rapport N° 149 concernant le bâtiment de la STEP à l'Asse. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 4'773'000.- TTC pour les travaux de surélévation et transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC ainsi que la transformation et agrandissement des locaux et les aménagements extérieurs pour le Service des autos.**

Rapporteur : M. Fabrice BODMER

En préambule de la discussion, M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur le bas de la page 3 du rapport qui dit que "la commission aurait souhaité qu'on ne manipule pas les chiffres". La Municipalité est heurtée par cette affirmation. On peut être d'accord ou pas avec le business plan, la durée d'amortissements, le calcul du loyer ou différents éléments, mais il n'y a aucune tentative de manipuler les chiffres. Dans le cas précis, il y a un locataire crédible, le canton, et la logique d'amortissement qui est de 30 ans dans notre commune. Il s'agit d'une affirmation trop grave pour être gratuite.

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR remarque que seules 5 personnes sur 7 ont signé le rapport. Le groupe des Verts attendait un rapport de minorité et d'une manière générale le préavis leur pose des problèmes. La lecture du rapport nous apprend que la Commission a beaucoup de peine à adhérer au préavis. Les Verts partagent cette remarque – et ils ne sont sans doute pas les seuls – pour les raisons suivantes :

"Tout d'abord on nous est dit que l'Etat ne désire pas investir. Ce n'est pas nouveau, puisque le Parlement vaudois vient de réprimander le Président du Conseil d'Etat du fait qu'il peine à délier les cordons de la bourse. On comprendrait sa retenue si la situation des finances vaudoises était à ce point catastrophique qu'il faille renoncer à tout investissement. La politique mise en place n'est toutefois pas nouvelle : on investit un strict minimum et on incite les communes à s'endetter pour faire face aux investissements qui font défaut ailleurs. Nous sommes donc d'accord avec la commission ad hoc quand elle exprime son étonnement de voir notre commune s'endetter pour le compte du canton quand elle dit texto qu'il n'est pas question pour ce dernier de construire! Ensuite, on doit se poser des questions sur la rentabilité du projet.

Nous n'allons toutefois pas rejeter le préavis maintenant, même s'il faut se faire violence pour l'accepter. On a fait poireauter le SAN depuis bientôt une année et cette situation ne peut plus durer ! Par contre, les Verts exigent la prise en compte de certaines mesures qui vont au-delà de l'objectif qu'« une cohérence de l'ensemble sera obtenue par une uniformité de langage, comme à l'ensemble de l'intervention ». En lisant le rapport on ne peut échapper à l'impression que ce dossier est commandé par l'architecte et non par le maître de l'ouvrage, en l'occurrence la ville de Nyon. On écarte ainsi certaines exigences du canton, soit pour des raisons financières, soit pour des raisons esthétiques.

Pourtant on ne cesse de nous répéter que la commune se veut exemplaire dans ses projets de construction. Or, que lit-on dans le rapport : « Pour des raisons de coûts élevés en regard du gain énergétique amené – CHF 85'000 - on écarte l'idée d'un toit végétalisé » et plus loin « l'isolation des murs extérieurs est écartée en raison de coûts élevés et de critères architecturaux ». On croit rêver ! En végétalisant le toit et en isolant les murs extérieurs, le coût de l'ouvrage est certes plus élevé, mais on diminue la consommation d'énergie et les charges. Le SAN paierait donc moins de charges et on pourrait en contrepartie adapter le loyer. A une époque où l'on s'accorde sur la nécessité d'encourager les mesures d'économie d'énergie – chauffage, éclairage, eau chaude, etc. - on peine à comprendre l'attitude de la Municipalité. Les Verts souhaitent donc que le toit soit végétalisé et qu'il accueille soit des panneaux solaires soit des cellules photovoltaïques. Nous demandons également que les murs extérieurs soient isolés correctement, même si cela peut déplaire aux férus d'esthétisme."

Il propose dès lors d'amender les conclusions du préavis comme suit :

« Le Conseil communaldécide d'accepter un crédit de réalisation de CHF 4'773'000 pour les travaux de surélévation et transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC ainsi que la transformation et agrandissement des locaux et les aménagements extérieurs pour le Service des autos. Les travaux incluront l'aménagement d'un toit végétalisé, ainsi qu l'isolation des murs extérieurs et un préavis portant sur les crédits nécessaires pour procéder à ces travaux sera présenté lors du prochain Conseil. »

M. Tefik RASHITI ne pouvait accepter de signer le rapport, malgré que les conclusions du préavis soient acceptées, car les termes et les calculs présentés ne lui convenaient pas. Il accepte le préavis tel que proposé par la Municipalité qui fait son devoir et permet à la population de ne pas avoir à se déplacer. Il estime que c'est une chance d'avoir le service des automobiles à côté de chez nous.

M. André CATTIN, pour l'UDC, trouve la rentabilité nettement insuffisante et signale que la commune ne doit pas servir de banquier au canton. Cet argent pourrait être utilisé pour autre chose. De plus, il trouve indécent de faire des économies sur l'isolation. Le groupe UDC refusera le préavis.

M. Jacky COLOMB s'exprime sur le fonctionnement de la commission dont il a fait partie. Ils se sont réunis à trois reprises et l'essentiel des débats a eu lieu par e-mail, avec une confusion assez désagréable. En ce qui concerne l'amendement proposé, il est surpris que le représentant des Verts n'ait jamais parlé de cet aspect-là. Quant à l'UDC, il signale que leur représentant était muet. Il souhaite que les Conseillers qui participent aux commissions, s'expriment et prennent au préalable l'avis de leur groupe.

M. Pascal FRANCFORT signale qu'à la première réunion tout le monde était contre ce préavis. Puis les commissaires ont changé d'avis. L'Etat de Vaud ne fait aucun cadeau à la ville de Nyon et il ne voit pas pourquoi on lui en ferait. Si l'Etat veut déménager, il peut le faire et, de cette façon, la commune économiserait plus de 3 millions. Il invite le Conseil à refuser ce préavis.

M. Fabrice BODMER précise que les chiffres qui figurent dans le rapport, sont ceux fournis par la Municipalité. Il convient également que le terme de "manipulations" est un peu fort.

M. Maurice GAY trouve dommage d'être à nouveau en train de refaire la Commission. Les commissaires doivent s'exprimer lors des réunions et s'ils ne sont pas d'accord, ils doivent rédiger un rapport de minorité, mais ne peuvent pas se contenter de ne pas signer le rapport. Sur le fond du sujet, il estime que le SAN est un service nécessaire, utile à tous et, écologiquement, il est bon d'éviter de devoir se déplacer à Bursins. Pour les entreprises, il y a également un gain de temps à prendre en compte. Par ailleurs, il imagine mal le SAN se retirer après 15 ans s'ils sont satisfaits des travaux. Il rappelle également que le Conseil a accepté le préavis N° 161 concernant le plan de quartier, qui était également dans cette optique. Il souligne encore que dans ce préavis, les bureaux communaux sont concentrés et estime qu'on a ainsi l'occasion de faire un centre de compétence de la déchetterie, voirie et du service des travaux sur ces parcelles. Il s'agit dès lors d'une bonne chose de créer certaines synergies. De plus, suite à divers refus par le Conseil, les investissements cette année restent assez faibles et il existe une marge de manoeuvre. Il pense que c'est l'occasion de promouvoir la gestion de la Municipalité et encourage les Conseillers à voter ce préavis.

Mme Doris ULDRY se rallie aux propos de M. Gay et invite le Conseil à accepter ce préavis. Elle estime qu'il s'agit d'un service à la population nécessaire. De plus, dans l'éventualité peu probable où le SAN se retirerait dans 15 ans, il restera toujours les locaux qui pourront être reloués. Quant à l'amendement des Verts, elle ne comprend par leur attitude, car, d'un côté ils estiment que le projet est trop cher et de l'autre ils demandent un crédit supplémentaire.

M. Tefik RASHITI précise qu'il n'était pas contre ce préavis, mais il attendait plus d'informations de la part de la Municipalité. Par ailleurs, il signale que l'article N° 63 du règlement autorise les Conseillers à ne pas signer le rapport.

M. Fabrice BODMER signale que la commission a pris soin de vérifier si les loyers demandés aux services communaux et à la SADEC étaient proportionnels à ceux demandés au SAN. Par contre, la commission n'a pas approfondi la question de savoir si la commune devait investir pour le canton. Concernant le PPA, il estime que ce n'est pas parce qu'il a été accepté qu'il faut forcément accepter ce que l'on construit dessus. Enfin, il estime que d'ici 15 ans, la commune devra peut-être consentir à de nouveaux investissements pour le SAN.

M. Christian PERRIN souligne qu'il s'agit là d'un investissement qui, pour une fois, va rapporter de l'argent et n'est pas purement gratuit, avec les loyers qui seront encaissés auprès de la SADEC et du SAN. Par ailleurs, alors que l'on demande aux privés et aux entreprises de favoriser les constructions type Minergie, il est surpris que la commune ne désire pas montrer l'exemple. Il est dès lors favorable à l'amendement proposé par les Verts.

M. Patrick BUCHS précise qu'il ne faut pas confondre coût de construction et rentabilité. Certes l'amendement va coûter plus cher en coût de construction, mais la rentabilité pourrait être plus élevée. De plus, il rappelle que le SAN doit s'inscrire dans un contexte régional qui a été oublié par la commission. Ce ne sont pas que des Nyonnais qui s'y rendent.

M. le Municipal Claude ULDRY répond à certaines questions. Il précise que le canton, à l'heure actuelle, ne désire pas investir et se défait même de certains bâtiments. Par contre, dans ce cas, il s'agit d'un bâtiment communal sur une parcelle communale. Il est dès lors difficile d'imaginer un bout de droit de superficie. Dans le même ordre d'idée, il est également difficile de faire participer la région à un bâtiment communal. En ce qui concerne le loyer de 30 ans, il se peut que ce ne soit juridiquement pas possible mais de toute façon, le SAN paiera une dette en cas de départ anticipé. Du point de vue de l'écologie en ville de Nyon, le service des bâtiments est exemplaire depuis 2006. La seule chose que le canton a demandé, est un toit mieux isolé et éventuellement végétalisé. La Municipalité n'est pas entrée en matière par souci de maîtrise des coûts par rapport aux chiffres du crédit d'étude. De plus, une analyse du toit a permis de constater qu'il est encore en bon état. Cela pourra se faire également plus tard. Par contre en ce qui concerne les murs, ils sont faits de brique silico-calcaire. Cela paraît une hérésie d'entourer cette brique d'une isolation périphérique. De plus, cela coûtera très cher avec peu de résultats écologiques. Si le Conseil entre en matière pour le toit végétalisé et les panneaux solaires, il sera d'accord de réétudier le coût. En ce qui concerne Minergie, il signale que les bâtiments Nyon-Marens, Nyon-Rocher et la rénovation de la Place du Château sont ou seront labellisés. Il revient ensuite sur la ligne directrice du projet. Le préavis N° 69 concernant le crédit d'étude a été traité de façon très rapide et la commission unanime se disait très satisfaite de la présentation du projet. Elle était convaincue de son importance. Or, quatre personnes du rapport 69 se trouvaient à nouveau dans la commission. Tenant compte des décisions du Conseil, le service des Travaux et Environnement a déjà déménagé de la Place du Château aux locaux de la STEP, plus rapidement que prévu afin de faciliter les travaux de rénovation. Les conditions actuelles de travail sont mauvaises et cette situation ne doit être que temporaire. Il rappelle encore que le PPA a été validé pour des affectations publiques et que, si le SAN devait déménager pour cause de conditions de travail insatisfaisantes, il ne serait pas possible d'y implanter un garage par exemple. Il encourage le Conseil à voter ce préavis.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS précise encore que trois employés travaillent actuellement pour la SADEC dans un seul bureau. L'idée d'avoir un pôle d'excellence de la voirie et déchets à cet endroit est juste, cela améliorera l'efficacité des services. Il est également prévu un centre de documentation commun à la SADEC et au service des T&E.

La discussion sur l'amendement est ouverte.

M. Jacky COLOMB aurait souhaité soutenir une partie de cet amendement. Il lui semble qu'il y a d'une part le toit et d'une autre les murs. Il souhaite que les deux choses soient séparées, de façon à pouvoir n'accepter qu'une partie.

M. Jacques HANHART signale que la nouvelle partie sera isolée selon les nouvelles normes en vigueur aujourd'hui. Si les Verts demandent d'isoler la partie existante, cela n'est possible qu'en cas de démolition de la brique silico-calcaire. Il demande également de scinder l'amendement ou de ne garder que la partie du toit.

M. Marc PRUDENTE souhaite savoir si une isolation intérieure est prévue.

M. David SAUGY ne comprend pas en quoi l'amendement modifie les conclusions du rapport. Il voit plus cela comme une motion en imposant quelque chose à la Municipalité.

M. Knut RUPPRECHT précise que, malgré les coûts importants, les Verts ont remarqué qu'on faisait des coupures de CHF 85'000.-, soit 2% du montant, pour une question d'isolation du toit. De même, on refuse une isolation efficace des murs pour des questions d'ego d'architecte. D'où la proposition d'amendement pour accepter le projet.

M. Christian PUHR reformule l'amendement de façon à n'y inclure que la partie du toit végétalisé. L'amendement est donc le suivant :

« Le Conseil communaldécide d'accepter un crédit de réalisation de CHF 4'858'000 pour les travaux de surélévation et transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC ainsi que la transformation et agrandissement des locaux et les aménagements extérieurs pour le Service des autos. Les travaux incluront l'aménagement d'un toit végétalisé. »

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil accepte l'amendement à la majorité, 14 avis contraires et 3 abstentions.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 7 avis contraires et 4 abstentions :

1. Un crédit de CHF 4'858'000.- TTC est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux de surélévation et transformation des locaux du Service des travaux et environnement et de la SADEC ainsi que la transformation et agrandissement des locaux et les aménagements extérieurs pour le Service des autos. Les travaux incluront l'aménagement d'un toit végétalisé.
2. Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-12 Station d'épuration et collecteurs d'égouts, dépense amortissable en 30 ans.

7. Rapport N° 170 concernant une première série de crédit supplémentaire au budget 2010 pour un total de CHF 35'000.-

Rapporteur : M. Pierre GIRARD

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à une grande majorité

- d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire pour un montant de CHF 35'000.- qui est à porter en augmentation du poste suivant :

Chapitre 1

Compte N° 190-3117.00

Service informatique – achat de matériel et de logiciels informatiques CHF 35'000.-

Total de la première série de crédit supplémentaire CHF 35'000.-

8. Rapport de la commission chargée de l'étude du postulat du parti socialiste demandant qu'une séance du Conseil communal se déroule en plein air sur la place du Château

Rapporteur : M. Willy NICOLE

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB est étonné que l'on demande de renvoyer le postulat à la Municipalité car dans le rapport il y a l'étude complète de la faisabilité d'une pareille séance. Il n'y a qu'un seul mois de l'année où cela serait possible. Le but premier étant d'intéresser les citoyens à la vie politique, surtout en vue des élections, on ne remplirait donc pas ce but.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT ne veut pas enlever des prérogatives au Conseil. Toutefois il relève que, si cela part d'une bonne intention, assister à ces séances n'est pas toujours une bonne publicité pour la démocratie. Au mois de juin il pleut un jour sur deux, il n'y a pas de séance juillet-août et au mois de septembre les soirées sont fraîches. Il faudra également prévoir un plan pluie, un plan vent, et cela occasionnera également des coûts supplémentaires. Il s'agit d'une belle intention, mais d'une fausse bonne idée.

M. Braulio MORA estime qu'il s'agit d'un moyen d'intéresser les gens à la politique. Il souhaite lui laisser le bénéfice du doute.

Sur le ton de la plaisanterie, M. Christian PERRIN suggère de le faire lors du Paléo ! Il propose plutôt de faire de la promotion pour inviter le public aux séances et peut-être faire paraître un avis rappelant quand le Conseil siège.

Au vote, le Conseil décide à la majorité, 17 avis pour et 15 abstentions :

- de refuser les conclusions du rapport et de classer le postulat

9. Rapport municipal N° 174 en réponse au postulat de M. Christian PUHR "Comment économiser l'énergie à Nyon".

La discussion est ouverte.

M. Christian PUHR remercie la Municipalité d'avoir si promptement répondu à ce postulat ! Lorsqu'il l'a déposé, il y a trois ans, il s'imaginait que la réponse était facile. Il est navré d'avoir dû attendre si longtemps pour arriver à ces conclusions là. Il espère néanmoins que cela sera suivi d'effets.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

10. Rapport municipal N° 175 en réponse à la motion de Mme Christine VUAGNIAUX et de M. Robert JENEFSKY pour "l'achat d'un système de vote électronique".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

11. Rapport municipal N° 176 en réponse à la motion du Parti Indépendant Nyonnais du 22 février 2010, en faveur d'une auberge de jeunesse à Nyon.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

12. Rapport municipal N° 177 en réponse au postulat du Parti socialiste "Pour des achats publics équitables".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

13. Préavis N° 178 concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2011.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

14. Préavis N° 179 concernant la construction du nouveau centre d'exploitation de Routes et Voirie sur la parcelle N° 1903 à l'Asse – Demande d'un crédit d'études de CHF 1'045'000.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

15. Préavis N° 180 concernant l'octroi d'un droit de superficie onéreux sur la parcelle N° 762 à la route des Tattes d'Oie en faveur de la Société coopérative d'utilité publique "PrimaVesta" pour la construction d'un immeuble d'appartements protégés.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

16. Préavis N° 181 concernant l'engagement de trois aspirants de police pour l'école 2011 dans le cadre de la réforme policière – Demande d'un crédit de dépense de fonctionnement de CHF 470'400.-.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

17. Préavis N° 182 concernant le secteur Colovray – Crédit de 180'000.- TTC pour une planification territoriale du secteur et d'un crédit de CHF 110'000.- TTC pour l'organisation du concours d'investisseur(s) pour le futur Centre multisports et les équipements privés annexes.

La discussion est ouverte.

M. Yves FROIDEVAUX demande à la Municipalité si elle estime qu'une école privée à but lucratif est une institution d'utilité publique. A son sens, elle est en contradiction avec l'article 50 de la Constitution vaudoise qui limite de façon très restrictive les écoles privées reconnues d'utilité publique. Il souhaite qu'elle se prononce sur le sujet lors de la commission, Colovray étant dans une zone d'utilité publique.

M. Guy-François THUILLARD ajoute que le parti socialiste est d'accord d'entrer en matière, mais souligne que le Conseil avait refusé le précédent préavis à cause de la dimension régionale. Or, on ne trouve que quelques lignes actuellement sur cette régionalisation et souhaite que cela soit bien développé. En plus de l'argent public et privé, il faut également se tourner vers la région. Concernant le point 5, il rappelle également qu'une école privée ne répond pas au principe d'utilité publique. Il ajoute que le parti socialiste refusera ce point. On est dans une recherche de vocation sportive de cette région et ne voit pas pourquoi on y installerait une école. De plus, une école privée n'a pas à être subventionnée par la mise à disposition d'un terrain par une collectivité publique. Il ne veut pas donner un chèque en blanc à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

18. Préavis N° 183 concernant un logiciel pour l'accueil de jour des enfants - Demande d'un crédit d'investissement de CHF 156'000.- TTC.

La discussion est ouverte.

M. Jacky COLOMB est étonné du montant pour un logiciel et souhaite savoir avec quel logiciel on travaillait jusqu'à maintenant et pourquoi il est désormais nécessaire d'avoir un outil à ce prix.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

19. Rapport municipal N° 184 en réponse au postulat de M. Jean BISCHOFBERGER "Pour la création de deux ou trois aires de stationnement avec des places réservées pour le covoiturage".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

20. Rapport municipal N° 185 en réponse au postulat de M. Patrick BUCHS concernant les "Chicaneries des Plantaz".

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

21. Réponse à l'interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER intitulée "Terrains pour les gitans". (en annexe)

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

22. Motion de Mmes Florence DARBRE GUBBINS, Madeleine CHANSON et Josette GAILLE pour une commission permanente de l'urbanisme au Conseil Communal

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART est prêt à soutenir cette motion, mais il lui semble que cela fait double emploi avec ce qui existe actuellement. La commission dite plénière s'occupe des plans de quartiers et elle se réunit 2-3 fois par année. Dans cette commission, tous les partis sont en principe représentés. Si on veut créer une commission du Conseil, on va dédoubler celle-ci. Il doute que cela fonctionne mieux, mais il est d'accord de l'envoyer pour étude.

La motion est soutenue par 10 personnes et envoyée à une commission pour étude et rapport.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

23. Communications municipales

Mme la Municipale Monique BOSS informe le Conseil du retard du bitumage du chemin d'accès au chalet de l'Archette. Dans le cadre du préavis N° 94, il était prévu de goudronner ce chemin, propriété de Nyon, mais situé sur la commune de St-Cergue. Le service des Espaces Verts et forêts a mis ces travaux à l'enquête publique pour une réalisation prévue à fin mai de cette année. Deux oppositions ont été déposées par Pro Natura et par l'Etat de Vaud qui s'opposaient tous deux au goudronnage. Afin d'éviter des procédures longues et coûteuses, avec peu de chance d'obtenir gain de cause, la Municipalité a décidé de renoncer à ce bitume et d'opter pour une finition en stabilisé (aggrégat de carrière compacté). Cette solution obligera une remise en état légère du chemin tous les 3 à 5 ans. Pro Natura a retiré son opposition, par contre l'Etat de Vaud n'a pas encore répondu. En cas d'accord, les travaux seront effectués au printemps prochain.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Jacques PITTET concernant le recours de l'exécutif au Tribunal Fédéral au sujet du shop Migrol. Il s'agissait là de faire respecter le droit, le jugement rendu par la CDAP ayant paru inéquitable, voire partial. Le juge minimise que de nombreuses tertiaires se sont implantées sans autorisation dans cette zone et que la Municipalité tente de lutter contre cette pratique. Il n'est pas fait mention dans le jugement d'une séance ayant eu lieu en novembre 2008, soit avant la demande de station service, avec les régies pour leur rappeler le souhait de la Municipalité d'une meilleure collaboration et que les règles de l'urbanisme soient respectées. De plus, le jugement ne tient pas compte d'un précédent qui a abouti sur une convention concernant un shop déjà existant dans le même périmètre, convention limitant l'achalandage du shop. Si le quartier de Champ-Colin peut être amené à évoluer pour apporter plus de souplesse et de mixité, il y a des règles à respecter, notamment l'article 44 du RPE qui définit clairement ce qui peut être réalisé ou pas. Tous ces efforts visant à mieux appliquer les règles en vigueur semblent vains puisque le TF a débouté la commune et le permis de construire a dû être délivré. La Municipalité déplore que la pratique qui consiste bafouer les règles soit absoute par la justice et se demande de quels garde-fous elle disposera à l'avenir. Deux demandes similaires sont actuellement pendantes.

M. le Municipal Claude ULDRY signale que les travaux à la Place du Château 3 respectent le calendrier fixé. Le contrôle des habitants devrait retrouver ses locaux définitifs à la fin de l'année. Quant aux travaux de la Place du Château 10, terminés depuis une année, ils respectent le plan financier défini par le Conseil communal.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE signale que, conformément à la loi sur l'approvisionnement en électricité, les distributeurs devaient annoncer avant le 31 août 2010 les tarifs en vigueur pour 2011. Ceux-ci sont composés de trois éléments : l'acheminement, l'énergie et la participation aux collectivités publiques. Ces dernières restent inchangées. L'acheminement a baissé reflétant la gestion efficace du réseau par les SI. Enfin, l'énergie a augmenté dans une proportion un peu plus forte que la baisse de l'acheminement, reflétant l'augmentation du prix de l'électricité sur les marchés à moyen terme. Au total, il en résulte une hausse de 2,5%. Celle-ci est due à la hausse du prix des services systèmes perçus en faveur de Swissgrid, soit 0,33 ct par kw/h, inclus dans l'acheminement. Sans cette hausse, la baisse de l'acheminement aurait été plus importante et aurait parfaitement compensé la hausse de l'énergie.

Mme la Municipale informe également le Conseil que les clients de TRN peuvent bénéficier de l'accès à Internet le plus rapide de Suisse. TRN se base sur sa plate-forme de dernière génération pour lancer son offre Internet à 100 mégabits, soit un débit 5 fois supérieur aux offres de ses concurrents. Grâce à un télé-réseau ultra-performant, TRN a toujours une longueur d'avance sur ses concurrents et un meilleur prix. En ce qui concerne les tarifs, ils sont sous la loupe du Conseil d'Administration, discutés et revus régulièrement.

Mme la Municipale répond encore à Mme Josette GAILLE concernant le stand promotionnel du gaz naturel avec un mur de grimpe lors de la dernière fête du sport. Ce mur était offert par la l'ASIG (Association Suisse de l'Industrie Gazière). Le site proposé a été donné par l'office des sport qui voyait là une bonne opportunité de le coupler aux 12 heures de natation. Un maximum de personnes ont pu profiter de faire de la grimpe.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT remercie les commissions pour le travail fourni, et rappelle qu'il n'y aura que 5 séances lors du prochain semestre. Il regrette toutefois que certains préavis prennent du retard, notamment le rapport N° 156 qui a été déposé le 22 mars et dont la première séance n'est agendée qu'au 6 octobre. Il estime que cela n'est pas très efficace et signale que la Municipalité respecte désormais les délais et il souhaite que les rapports et préavis déposés soient traités dans un délai raisonnable de manière à pouvoir terminer le travail avant la fin de la législature.

26. Divers et propositions individuelles.

M. Tefik RASHITI revient sur le trafic de stupéfiants au chemin d'Eysins. Il lui est impossible de rester insensible à la situation vécue par les habitants de ce quartier. On lui a également proposé de la drogue et il intervient car il a vu des groupes de jeunes tourner autour des trafiquants. La loi ne permet pas à un citoyen de réagir et, sans stigmatiser les réfugiés, il demande à la Municipalité que ce centre ferme pour protéger nos enfants. Il y a actuellement beaucoup trop de liberté pour ce trafic.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui confirme que l'abri PC fermera définitivement le 31 janvier 2011, tel que prévu par l'accord tri-partite avec l'EVAM, la ville de Nyon et l'Esp'Asse.

Mme Nelly WUICHET revient sur Bel-Automne. Elle a été convoquée par MM. Uldry et Di Lello il y a quelques mois pour lui signaler que des travaux allaient être entrepris. Mis à part un léger coup de peinture rien n'a été fait et maintenant il est question de déplacer les gens aux Tattes d'Oies. Elle estime qu'il serait plus judicieux de mettre les personnes âgées dans la ville, comme à la promenade du Jura. Si elle n'est pas contre les nouveaux appartements elle souhaite que Bel-Automne soit gardé. Par ailleurs elle signale que la roulotte de Gai-Logis ne sert à rien. Il y a un certain trafic autour et quelques personnes surveillent quand la police arrive tous feux allumés. Il y a du désordre autour de la roulotte, des canapés, bouteilles vides et autres ordures. Elle souhaite que quelque chose soit fait.

M. le Municipal Olivier MAYOR la rassure et lui signale que personne à Bel-Automne ne sera déplacé contre son gré.

M. le Municipal Claude ULDRY lui signale qu'une étude a été faite pour améliorer le confort des résidents avec la pose d'indicateurs lumineux pour les sorties, l'abaissement du seuil des douches, le changement de la porte d'entrée, des détecteurs de mouvements dans les corridors et un ascenseur pour les chaises roulantes. Le montant de cette étude a été porté au plan d'investissement 2011-2012, mais celui-ci n'est pas encore définitif. Dès qu'il le sera, ces montants seront communiqués.

M. Jacques HANHART est surpris par les tarifs de l'électricité annoncés par Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE. Il signale que les distributeurs d'électricité tels que Nyon, Lausanne sont des réseaux villes, qui sont très économiques à la maintenance et qui, en général, ont des coûts de fonctionnement bien inférieurs aux réseaux campagne comme Romande Energie. Par contre, il constate que Romande Energie baisse ses tarifs, de même que Lausanne, alors que Nyon va augmenter.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE lui rétorque que Lausanne a, à ce jour, les prix parmi les plus élevés de Suisse et ils étaient obligés de descendre leurs tarifs. Nyon a choisi de refléter les prix payés.

M. Braulio MORA, suite au dépôt du rapport municipal sur le vote électronique, qu'il trouve intéressant vu son coût, souhaite également améliorer le confort des Conseillers avec notamment des chaises ayant un pupitre inclinable afin de pouvoir poser les documents et prendre des notes. Quant à l'eau à disposition, il souhaiterait avoir une fontaine à eau du réseau, plus écologique que les bouteilles en PET. M. Jacky COLOMB abonde dans son sens et souhaite déposer une motion sur le sujet

Mme Josette GAILLE formule le vœu que la piscine du Rocher reste ouverte à midi pour le public. L'obésité, notamment chez les jeunes, fait l'objet d'études d'où il ressort que le sport est vivement recommandé. Nous pouvons participer à la campagne contre l'obésité en offrant aux jeunes la possibilité de faire un peu de sport durant la pause de midi. Par ailleurs, elle demande à la Municipalité combien a coûté l'aménagement éphémère derrière la gare, dans quel chapeau on a trouvé l'argent, puisque aucune demande de crédit n'a été faite au Conseil et si l'on peut puiser dans ce même chapeau pour enlever les rails du Nyon – St-Cergue qui sont dangereux pour les cyclistes et les motos.

Suite au démontage de la tente sur la place des fêtes de Rive, M. Régis JOLY rappelle qu'il avait interpellé la Municipalité sur certains événements survenus avec une société locale riveraine, lors de l'installation de la patinoire. La Municipalité alors avait promis une séance de débriefing à l'issue de la saison de glace. Cette séance n'ayant toujours pas eu lieu, il interroge la Municipalité sur les points suivants :

- la Municipalité entend-elle tenir sa promesse orale faite au club de l'aviron et si oui, quand?
- L'opération patinoire sera-t-elle reconduite ? Si oui, le sera-t-elle de nouveau à Rive ?
- Si tel est le cas, la Municipalité envisage-t-elle de s'entretenir avec les sociétés locales riveraines avant le début des travaux d'installation ou, comme l'an passé, préfère-t-elle glisser sur les éventuels points de friction?
- La Municipalité prévoit-elle d'informer le Conseil quant au bilan de deux saisons de patinoire provisoire à Nyon, une au nord de la gare et une à Rive, ce bilan peut-il être chiffré ?

M. Eric BIELER signale que les lampes LED ont d'abord été utilisées pour les lampes frontales ou de poche, puis sur les voitures ou l'éclairage intérieur, et maintenant pour l'éclairage public voire même des stades. Il demande à la Municipalité si elle a incité les SI à étudier la possibilité d'éclairer l'espace public avec des lampes LED. Si le rendement n'est actuellement pas meilleur, la durée de vie est 5 fois supérieure. Il lui paraît intéressant de l'installer dans les nouveaux quartiers, car on peut notamment baisser l'intensité de l'éclairage de façon rapide, ce qui n'est pas possible avec des lampes à sodium.

M. Jacques HANHART lui répond que depuis plus de deux ans le chœur du temple de Nyon est éclairé par des LED, et concernant l'éclairage public, il s'agit pour le moment de gadgets. Il faut beaucoup de luminaires pour faire un petit effet (voir l'éclairage des murs derrière la gare). Pour l'instant ce type d'éclairage se fait dans certaines vitrines, locaux communs ou cages d'escaliers. Quant à la réduction de l'éclairage public, il signale qu'il y a plus de 10 ans que la commune le réduit depuis minuit, même avec des lampes au sodium.

M. le Municipal Claude ULDRY précise encore que les LED posés au temple permettent de protéger la fresque. En ce qui concerne la Place du Château 3, la commission, lorsqu'elle a rapporté pour le crédit de réalisation il y a environ 18 mois, souhaitait que le service des bâtiments mette des LED partout. A cette époque, il a fallu dire non car l'investissement était très cher. Toutefois, la technologie évoluant rapidement, une récente étude a montré que pour CHF 7'000.- supplémentaires des LED pouvaient être installés à la future entrée du greffe, qui engendrera une économie de CHF 2'500.- par an d'électricité. A la Place du Château 10 des luminaires qui s'arrêtent automatiquement lorsque la lumière du jour est suffisante ont été posés.

M. André CATTIN souhaite savoir si la Municipalité a reçu une réponse au sujet de l'encaissement des déchets et la façon de calculer, dans l'affaire Wincasa – Ville de Nyon.

Mme Christine TROLLIET souhaite remercier le service des Espaces Verts pour la très grande qualité et l'originalité de leur présentation lors des Floralties. C'était une très belle carte de visite pour notre ville.

M. Anthony LAMBE a reçu une lettre du directeur de l'hôpital de Nyon, M. Daniel Walch, concernant l'abattage des arbres. Il en cite un extrait : " En effet, nous avons déjà procédé à un reboisement dans une commune proche de Nyon. Volonté de le faire sur la commune de Nyon eut été plus logique, mais après concertation avec la Ville, il n'existe plus de surface disponible à Nyon pour un reboisement." Suite à cette lettre, M. Lambe souhaite une clarification du dernier point, à savoir, est-il vrai qu'il n'existe plus d'espace pour des reboisements à Nyon ? Par ailleurs, il est très déçu par la réponse négative de M. Dupertuis à propos de la question des jardins sur les toits de Nyon. Il félicite les Suisses allemands qui ont imposé la toiture végétalisée dans certaines villes alémaniques, dont Zürich où elle est obligatoire pour toute nouvelle terrasse plate, mais qui séduit peu en Suisse romande. Pour lui, la végétalisation des toits n'est pas uniquement une question d'esthétique – c'est une arme pour combattre le CO2. Les prévisions démographiques pour la Suisse en 2050 varient entre 6,5 et 9,6 millions. Evidemment la démographie est loin d'être une science exacte, mais si on prend le plus haut chiffre on est confronté à une augmentation éventuelle de 25% avec un bétonnage et une perte de nature correspondante. Bien que cet été pour nous a été plutôt changeant, nous avons vu les désastres de la canicule en Russie et des inondations au Pakistan, Niger et en Chine – que quelques-uns parmi nous mettent sur le compte, en partie du moins, des éventuels dérèglements climatiques, conséquences de dommages à l'environnement. Il ne voudrait pas que les générations à venir disent que, lorsque Nyon brûlait, fumait, ou simplement chauffait un peu, le Néron des Neinsager jouait du violon...

Mme la Municipale Monique BOSS lui répond que cette zone de l'hôpital est cadastrée "Forêt". Le service des Espaces verts n'intervient pas dans cette décision, et l'autorisation a été donnée par le service Forêt, faune et nature du canton de Vaud. Comme il s'agit d'une forêt qui a été défrichée, ils doivent maintenant replanter dans une zone forêt. Ce qui ne signifie pas que l'on n'a plus de zone de reboisement, par contre pas pour une zone forêt.

M. Maurice GAY intervient au sujet de nouvelles charges annoncées à la COFIN pour une nouvelle UAPE ainsi que pour la reprise de l'accueil familial de l'Association Asse-Boiron. (*texte intégral en annexe*).

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond qu'il s'agit d'une décision municipale qu'il assume pleinement. Il lui signale que parfois certaines décisions doivent être prises rapidement et pas forcément dans le timing souhaité. La structure du réseau Asse-Boiron a été reprise à la demande des mamans de jour. Une ligne budgétaire entièrement financée par Asse-Boiron sera inscrite au prochain budget. Tout est couvert, y compris les frais administratifs. Il pense que, par rapport à l'urgence d'un réseau voisin qui avait de gros problèmes de fonctionnement, il est intéressant comme centre urbain de pouvoir répondre à une telle demande. Quant à l'extension des classes tartines (et non une nouvelle UAPE) il signale que 30 élèves sortaient du système et 90 y entraient. La Municipalité in corpore a répondu par rapport à cette réalité nyonnaise (60% de personnes ont recours à des solutions de garde) et a construit dans l'urgence un projet. Grâce aux subventions doublées de la FAJE pour l'aide au démarrage, cette structure est financée pour 2011 et 2012. Il donnera plus d'explications si la COFIN le désire. Quant aux maisons de quartier, elles seront créées petit à petit selon le souhait de la Municipalité afin qu'un certain lien social soit recréé. Aux Tattes d'Oie, le local était initialement prévu pour les boulistes, qui ont entre-temps trouvé une autre solution.

Mme la Municipale Fabienne FREYMOND CANTONE souligne que l'article 26 du règlement stipule que : "le Conseil peut accorder à la Municipalité une autorisation générale d'engager, dans le cadre du budget de fonctionnement, des dépenses imprévisibles et exceptionnelles jusqu'à concurrence d'un montant et selon les modalités qu'il fixe librement. Ces dépenses font ensuite l'objet d'un rapport au Conseil et sont soumises à sa ratification dans le cadre du processus d'adoption des comptes communaux." Il y avait dans ce cas un processus d'urgence et le montant ne dépassait pas le plafond de CHF 30'000.- pour 2010. La Municipalité a choisi d'être complètement transparente envers la COFIN et M. Gay était le seul à réagir.

M. Maurice GAY précise qu'il ne prend pas position sur les UAPE, ni sur la reprise du réseau Asse-Boiron, mais il intervient sur la procédure. Il rappelle qu'en cas d'urgence, un préavis peut être déposé et le rapport intervenir lors du même Conseil. Il souligne qu'il ne peut pas disposer des fonds de la commune sans passer par le Conseil. Celui-ci octroie CHF 30'000.- à la Municipalité pour autant qu'un rapport soit ensuite fait. Par contre, on est largement au-delà de cette somme dans ce cas, et cela nécessitait un préavis. Il y avait possibilité de le faire par la voie de l'urgence.

Mme Doris ULDRY se réjouit que nouveaux locataires aient pu aménager dans le nouvel immeuble d'appartements à loyers modérés au chemin de Bourgogne cet été. Elle revient sur le préavis N° 36 de cet immeuble et souhaite savoir quand et où sera créée la place publique, détachée de la parcelle 828, dont il est fait mention. De plus, dans l'acte notarié, il est prévu que la route qui longe les parcelles 828 et 854, devra être déplacée vers l'ouest. Elle est satisfaite que l'immeuble ait pu être construit sans cela, mais souhaite savoir quand ces travaux seront effectués.

M. Jacky COLOMB rebondit sur l'immeuble du chemin de Bourgogne et se demande comment le service de l'urbanisme a autorisé que l'on construise un bâtiment sans un sous-sol, alors que c'est un endroit qui manque de commerces de proximité. Il estime qu'il aurait été plus judicieux d'en avoir à cet endroit, ce qui aurait permis une meilleure rentabilité de l'immeuble.

M. Jean-Pierre VUILLE intervient sur le projet de vélos en libre-service. Il semble que Nyon et Gland aient de tels projets, mais que chacun travaille de son côté. A l'heure où l'on parle de région, il lui semble qu'il serait bon de travailler ensemble.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY lui répond que la ville est en plein projet avec le Conseil régional et les communes qui longent le bord du lac. Un système de vélo en libre service avec Gland et Nyon sera mis en place qui sera soutenu par le Conseil régional. Un préavis sera prochainement présenté, et des entreprises sont actuellement approchées. Ceci est coordonné par la région.

A 22h. 55, M. le Président lève la séance.

CONSEIL COMMUNAL DE NYON

Le Président : La Secrétaire :



Frédéric Tschuy



Nathalie Vuille

- Annexes :
- Liste des commissions
 - Intervention de M. Maurice GAY
 - Réponse à l'interpellation de M. Jean BISCHOFBERGER